

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
NN

COMMUNE DE MORMOIRON

ARRETE N°247/2025

Portant : Prolongation de la durée du marché hebdomadaire et des interdictions de stationnement et de circulation liés les dimanches 14/21 et 28 décembre 2025 de 13h à 15h

Le Maire de la Commune de Mormoiron

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article 2212-2.

VU la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 23, 1er alinéa.

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

VU l'arrêté 18/2025 portant règlement du marché hebdomadaire,

VU l'arrêté 06/2017 portant interdiction de stationner sur une partie de la place du Clos pour le marché dominical

Considérant la demande des forains de prolonger la durée du marché hebdomadaire pour assurer des animations en cette période de Noël

Considérant qu'il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de veiller à la sécurité ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le marché hebdomadaire des dimanches 14/21 et 28 décembre 2025, situé place du Clos est prolongé exceptionnellement jusqu'à 15h dans les mêmes conditions que prévues au règlement ci haut visé

Article 2 : Les interdictions de circulation et de stationnement liées sont prolongées pour la même durée dans les mêmes conditions que prévues par l'arrêté initial ci haut visé

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place par les services techniques de la commune

Article 4 : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télérecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Maire, Madame la Secrétaire Générale et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication selon les modalités habituelles.

Fait à MORMOIRON, le 11 décembre 2025

Le MAIRE,

Bernard LE DILY

